Ville de
PESSAC

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 26 mai 2026

aff n°DEL2026_079 : Rapport des référentes laïcité - année 2025 - présentation

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

- de prendre acte de la présentation du rapport 2025 des référentes laïcité de la Ville et du CCAS de Pessac.

Il est pris acte du rapport présenté.

aff n°DEL2026_080 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Composition et désignation des membres

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1413-1 et L.2143-2,

Considérant que cette commission examine chaque année les différents rapports annuels établis par les délégataires de service public et les bilans d'activités des services gérés en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant que cette commission est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat,

Considérant que le Conseil Municipal peut charger le Maire de saisir pour avis cette commission,

Considérant que le Maire ou son représentant préside cette commission,

- d'approuver la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la manière suivante :
- le Maire ou son représentant,

- 5 membres, et 5 suppléants, désignés au sein du Conseil Municipal dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

- 6 membres, et 6 suppléants, nommés par le Conseil Municipal, représentant les usagers et habitants intéressés à la vie des services publics locaux,

- de désigner les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivants :

5 membres du Conseil municipal, et 5 suppléants, à la représentation proportionnelle

Titulaires :	Suppléants :
- Pascale PAVONE	- Jean-Philippe LAVILLE
- Jérémie LANDREAU	- Véronique CARLOTTI
- Sylvie VIEU	- Céline NIKITINE
- Ludovic BIDEAU	- Stéphane MARI
- Michaël RISTIC	- Philippe MONTERAT

1 représentant et 1 suppléant des associations et syndicats de quartier

Titulaire : Alain BORDESSOULES Suppléant : Didier JACQUES

1 représentant et 1 suppléant désignés pour les commerçants

Titulaire : Jessica MOREL Suppléant : Nicolas DUBOT

1 représentant et 1 suppléant des associations sportives et culturelles

Titulaire : Stéphane GRÉMILLON Suppléant : Zoé CAMUS

(ASCPA Natation) (Natation synchronisée)

2 représentants et 2 suppléants des groupements de parents d'élèves

Titulaires :	Suppléants :
- Caroline LEVAILLANT	- Vanessa CRUCHON
- Emilie CURTIEL	- Florence BESSON

1 représentant et 1 suppléant des Associations Départementales de Consommateurs

Titulaire : Jean-Michel PORTILLO Suppléant : Alain GONNIN

(Association Nationale de défense des consommateurs et usagers)

- de charger Monsieur le Maire de saisir pour avis cette commission selon les cas énumérés ci-dessus.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_081 : Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés - Désignation des représentants - signature de la charte

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision DEC2026_053 relative au renouvellement de l'adhésion de la commune au RFVAA au titre de l'année 2026,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la commune au sein du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,

- de désigner Mesdames Gladys THIEBAULT, titulaire, et Laurence DUPHIL, suppléante, pour représenter la Ville au sein de l'association ;

- d''autoriser Monsieur le Maire à signer la charte du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ainsi que tous les documents y afférents.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_082 : Association des sites Le Corbusier - Désignation des représentants

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision DEC2026_003 relative au renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des Sites Le Corbusier au titre de l'année 2026,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la commune au sein de l'Association des Sites Le Corbusier,

de désigner Monsieur Fabien LEROY, titulaire, et Madame Pascale PAVONE, suppléante, pour représenter la Ville au sein de l'association et de ses instances de gouvernance.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité

aff n°DEL2026_083 : Mission locale - Nouvelle désignation des représentants
Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération 2026_054 du 7 avril 2026,
Vu les statuts de la Mission Locale des Graves,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- de désigner les 6 représentants de la Ville de Pessac à la Mission Locale des Graves :
 1. Naji YAHMDI
 2. Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
 3. Fatiha BOZDAG
 4. Delphine SABATEY
 5. Sylvie BRIDIER
 6. Maud MATHIEU-CHAIGNEAU

- de désigner parmi ses 6 représentants, les 4 membres siégeant au Conseil d' Administration :
 1. Naji YAHMDI
 2. Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
 3. Delphine SABATEY
 4. Sylvie BRIDIER

- de désigner parmi ses 4 membres siégeant au Conseil d'Administration, le membre du Bureau : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_084 : Elections professionnelles 2026 – Comité social territorial commun à la Ville de Pessac et au CCAS - Création - fixation du nombre de représentants du personnel

Le Conseil Municipal décide :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 mai 2026,

Considérant l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 établi à 747 agents pour la Ville et 171 agents pour le CCAS, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel, soit un total de 918 agents,

Considérant que l'effectif global au 1er janvier 2026, étant supérieur à cinquante agents, permet la création d'un CST commun,

Considérant que l'effectif global au 1er janvier 2026, étant supérieur à deux cents agents, permet la création d'une formation spécialisée au sein du CST,

Considérant l'intérêt de disposer d'instances paritaires uniques compétentes pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS de Pessac,

- de dire que les Commissions administratives Paritaires, Commission Consultative Paritaire Unique, Comité Social Territorial de la Ville seront communes à la Ville et au CCAS de Pessac ;

- de donner son accord sur la création d'une formation spécialisée au sein du CST commune et compétente pour les agents de la Ville et du CCAS de Pessac ;

- d'instaurer le paritarisme numérique pour le Comité Social Territorial et sa formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et de recueillir l'avis des représentants de la collectivité à ces instances ;

- de fixer comme suit le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel de la collectivité à ces différentes instances :

Composition des Commissions Administratives Paritaires (CAP) à compter du renouvellement général après le 10 décembre 2026 :

Catégorie	Effectifs (Ville+ CCAS)	Répartition femmes/hommes		Nombres de représentants du personnel	
		Femmes	Hommes	Titulaires	Suppléants
A	71	71,83%	28,17%	4	4
B	83	71,08%	28,92%	4	4
C	516	77,52%	22,48%	6	6

Composition de la Commission Consultative Paritaire (CCP) à compter du renouvellement général après le 10 décembre 2026 :

Effectifs (Ville+CCAS)	Répartition femmes/hommes		Nombres de représentants du personnel	
	Femmes	Hommes	Titulaires	Suppléants
224	68,30%	31,70%	4	4

Composition du Comité Social Territorial (CST) et de sa formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) à compter du renouvellement général après le 10 décembre 2026 :

Effectifs (Ville+CCAS)	Répartition femmes/hommes		Nombres de représentants du personnel	
	Femmes	Hommes	Titulaires	Suppléants
918	74,18%	25,82%	4	4

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_085 : Achat de fournitures scolaires et travaux manuels, matériel pédagogique et papier de reprographie pour les écoles, accueils périscolaires et accueils de loisirs de la Ville - Attribution marchés - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 mai 2026,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés et autres documents y afférents avec les attributaires suivants :
Lot 1 (fournitures scolaires et travaux manuels) : PAPETERIES PICHON SAS, ZAC l'Orme les Sources, 750 rue Colonel Lemaire, CS 9702, 42340 VEAUCHE
Lot 2 (matériel pédagogique) : LACOSTE Dactyl Bureau & École - SAS LACOSTE, 15 Allée de la Sarriette, ZA Saint-Louis, 84250 LE THOR
Lot 3 (papier de reprographie) : LACOSTE Dactyl Bureau & École - SAS LACOSTE, 15 Allée de la Sarriette, ZA Saint-Louis, 84250 LE THOR

- d'inscrire les crédits au chapitre 21 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_086 : Appel à Manifestation d'intérêt pour la réalisation et l'exploitation d'installations de production solaire photovoltaïque - Résiliation de la convention d'occupation temporaire

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la résiliation de la Convention d'Occupation Temporaire, qui avait été signée dans l'objectif d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque, sur la toiture des

écoles maternelle et élémentaire Roland Dorgelès ;

- de confirmer que cette résiliation n'entraîne aucune indemnité de part et d'autre des parties prenantes, conformément à la convention signée.
Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_087 : Services péri et extrascolaires de la Ville de Pessac - règlement intérieur - actualisation - approbation
Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la nouvelle version du règlement intérieur des services péri et extrascolaires annexé à la délibération et applicable à partir du 6 juillet 2026.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_088 : Services de restauration scolaire avec pause méridienne, des accueils péri et extrascolaires et des activités Saint-Lary de la Ville de Pessac - tarifs 2026 – approbation

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les tarifs des services de restauration scolaire avec pause méridienne, des accueils péri et extrascolaires, ALSH section sportive et des activités Saint-Lary et leurs conditions d'application à compter de la rentrée scolaire 2026 et jusqu'à modification ;

- d'imputer les recettes sur les crédits ouverts au chapitre 70 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces activités.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_089 : Taxe sur la Publicité Extérieure - Tarifs 2027 – approbation

Le Conseil Municipal décide :

Vus le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Impositions sur les Biens et Services,

- de fixer les tarifs aux montants ci-dessus, pour une application à compter de 2027 ;

- d'imputer la recette au chapitre 73, article 73174 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_090 : Stade nautique - tarifs 2026-2027 - Approbation
Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les tarifs annexés proposés par la société Gaïa pour le Stade nautique à compter du 1er juin 2026 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant leur mise en œuvre.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_091 : Convention de partenariat - EHPAD Mutualiste Pessac - Approbation
Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'engagement de la Ville de Pessac formalisé dans un projet éducatif de territoire à favoriser les liens intergénérationnels,

- d'approuver la convention de partenariat avec l'EHPAD Mutualiste de Pessac ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_092 : Convention de partenariat - Dispositif "un poney dans mon quartier QPV 2026" - Approbation
Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la convention entre la Ville, le Comité Régional d'Equitation, et le Délégataire Centre Equestre Pessac Romainville ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document affairant à sa mise en œuvre ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget de la ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_093 : Associations - Subventions - Répartition 2026 n°4
Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Ne prennent pas part au vote : Edith DUMARTIN, Romuald LABAT, Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT

La séance est levée à 20h27.